

Délégation départementale de la Vienne

Pôle Santé Publique Environnementale  
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Floriane UMBRICHT  
Tél. : 05 49 42 31 87  
Mèl. : floriane.umbricht@ars.sante.fr

**Le responsable du pôle santé publique et  
environnementale**  
**Délégation départementale de la Vienne**

**A**

**DDT de la Vienne**  
**A l'attention de Madame MAXIME**

Réf. : 23FU189AVS014

Poitiers, le

9 FEV. 2023

Objet : Réponse à la consultation de l'ARS sur le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Les Caisses sur la commune de Payroux

Par courrier du 10 janvier 2023, vous me sollicitez concernant le projet photovoltaïque mentionné en objet.

Le projet prévoit la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol avec trois postes de livraison, dix postes de transformation, un local technique, une clôture grillagée, quatre portails et deux citernes de 120 m<sup>3</sup>.

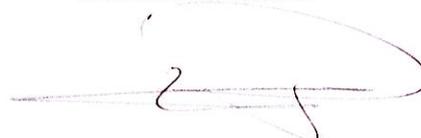
Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

En ce qui concerne le bruit, l'étude d'impact indique que les nuisances sonores en phase d'exploitation sont jugées « très faibles » pour les habitations les plus proches. Si les émergences devenaient supérieures aux normes en vigueur, des mesures de bridage devront être mises en place le cas échéant.

L'ambrosie à feuilles d'armoise, espèce végétale nuisible, est présente dans le département de la Vienne. Elle constitue un enjeu majeur pour la santé publique. Il conviendra d'y apporter une attention particulière afin d'éviter son installation lors du chantier par l'apport de terres saines. Par ailleurs, la mise en place de mesures de surveillance et de lutte telles que l'arrachage en cas de détection sera nécessaire.

Sous réserve de la prise en compte des éléments précédents, j'émet un avis favorable sur ce projet.

Le responsable du pôle santé publique  
et environnementale



Philippe VANSYNGEL

